

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2017
Séance du 12 Avril 2017

N° 19
Objet : Voyage à Paris dans le
cadre du Projet Educatif Local
Pôle de Seyne les Alpes

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-sept et le douze du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trois du mois d'avril 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : FERAUD Maryline

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILLAUD Sylvie, AUZET Eric, AUZET Guy, AYMES Bernard, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibaut, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MAGAUD Marie José, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MUNOZ MALDONADO Julien, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, URQUIZAR Danielle, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
BALIQUE François a donné pouvoir à MICHEL Jean Marie

Etaient représentés :

AILHAUD Régine a donné pouvoir à POULEAU Philippe
CHATARD Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n°9)
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BAILLE Denis
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à DE VALCKENAERE Gilles à partir du rapport n° 17
VILLARON Bruno a donné pouvoir à NICOLOSI Philip

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre
AUBERT Serge
BARTOLINI Bernard
BONNET Martine
CAREL Serge
CASA Chantal
ISOARD Roger
PAYAN Claude
ROCHAT Jacques
TONELLI Corinne

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2017

Application agréée F.legalite.com

004-200067437-20170412-19-DE

Monsieur Benoit CAZERES, rapporteur, expose ce qui suit :

L'ancienne Communauté de Communes du Pays de Seyne a mis en place un projet pédagogique pour les élèves de CM2 dans les écoles du Pays de Seyne.

Cette action a été mise en place au titre de la compétence :

« La gestion des contrats éducatifs locaux, des contrats temps libre, des contrats d'animation rurale ou des dispositifs assimilés sur le territoire communautaire ».

Ce voyage a été approuvé par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Seyne par délibération n° 2010-115 en date du 10 décembre 2010.

Les élus ont décidé la pérennisation de ce projet pédagogique par délibération n° 2011-60 en date du 01 juillet 2011.

Suite à la décision en 2014 de l'inspection académique de faire partir des classes entières de niveaux différents, 44 élèves ont bénéficié du voyage à Paris en 2015. Les participants étaient composés des CM1-CM2 de Seyne, des CM1-CM2 de Barles, des CM1-CM2 de Le Vernet et des CE1-CM2 de Selonnet.

Exceptionnellement en 2016, tous les enfants de CM2 du territoire ayant déjà fait ce voyage, cette action n'a pas été reconduite.

Il est proposé de la reconduire en 2017, l'aide communautaire consistant en la prise en charge des frais de transport et d'hébergement.

Il vous est demandé

- D'approuver la reconduction du projet pédagogique « classes de découverte à Paris pour l'ensemble des élèves scolarisés en classe de CM2 dans les écoles du Pays de Seyne ».
- De prendre en charge directement les frais de transport et d'hébergement à hauteur de 14.000,00 € maximum.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 3 votes contre et 18 abstentions

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2017

Application agréée E-legalite.com

004-200067437-20170412-19-DE